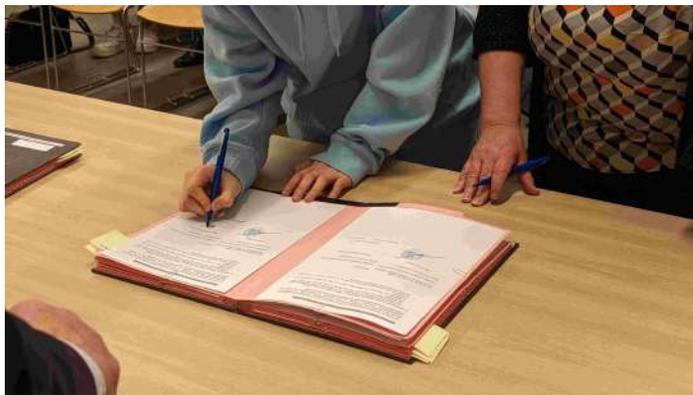
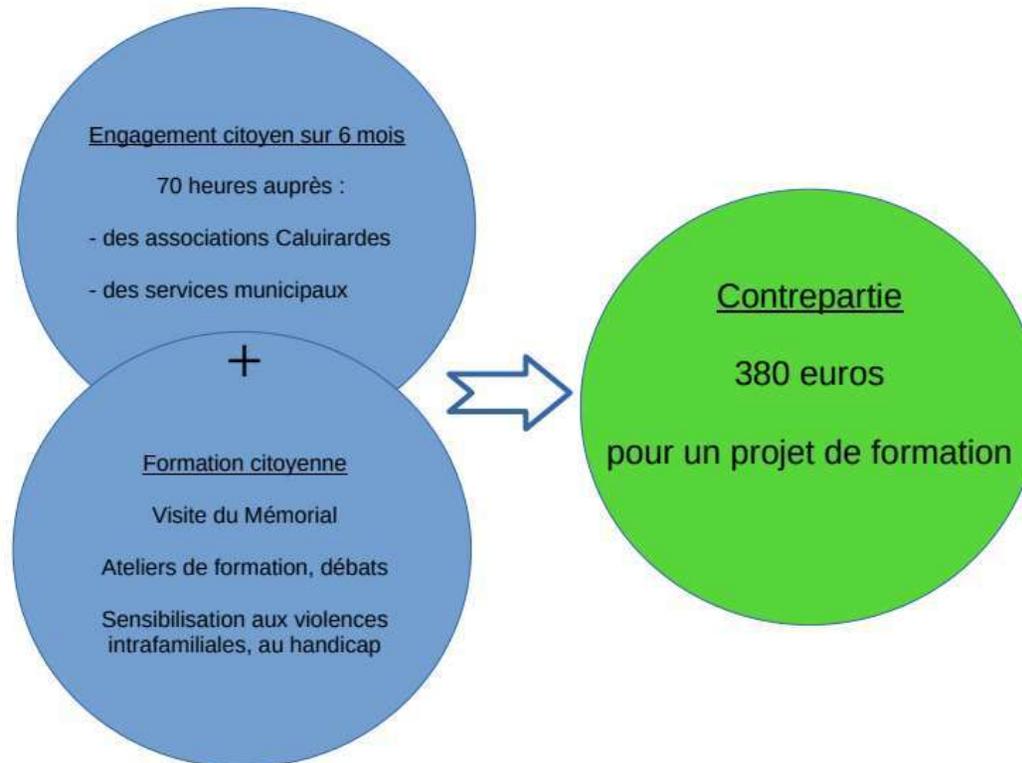




Réunion d'information 4 juin 2025



Caluirard(e)s de 16 à 20 ans ?



Le Service Civique Communal

- C'est avant tout **un engagement citoyen**, sous forme de **bénévolat**, au service des habitants de la commune.
 - Missions auprès de services ou partenaires
 - Formation citoyenne
- Pour les jeunes Caluirards de 16 à 20 ans.

Le Service Civique Communal

- Pour les jeunes :
 - découvrir le fonctionnement de la Ville et de ses partenaires
 - une première expérience à valoriser dans son CV
- Pour les associations et services municipaux :
 - un échange et un partage d'expérience toujours très riches.

Le contrat : Les jeunes doivent effectuer **70 heures de bénévolat** dans les associations Caluirardes ou les services municipaux.

Les missions sont programmées hors temps scolaire :

- Week-ends
- Vacances scolaires
- Exceptionnellement les soirs de semaine

Le service civique est un engagement citoyen, volontaire et bénévole.

- Les missions sont à faire *en plus* des autres activités scolaires, sportives, culturelles ou autres.
- Il faut veiller à gérer son emploi du temps tout au long de la session pour respecter son engagement jusqu'au bout:
 - Vacances
 - Examens
 - Autres engagements
- C'est au bénévole de s'adapter aux attentes des responsables des événements organisés par la Ville ou ses partenaires, pas l'inverse;)

→ Toute mission non menée à son terme compromet le maintien du jeune sur le dispositif

Deux cérémonies citoyennes :

- Signature de la Charte d'engagement au lancement de la session,
- Remise des brevets citoyens par Monsieur le Maire à l'issue de la session.



La formation citoyenne

- Pour chaque session, une formation citoyenne est proposée par les médiateurs du Mémorial Jean Moulin et des associations.
- Elle est destinée à tous les jeunes de la session, elle fait partie intégrante du parcours.
- Contenu :
 - Visite guidée du mémorial,*
 - Ateliers « Citoyenneté et engagement » et « Comment fabrique-t-on une loi ? »,*
 - Participation aux commémorations du 11 novembre.*
- Avec les associations :
 - Sensibilisation au handicap*
 - Sensibilisation aux violences intrafamiliales*



- **Les partenaires :**
 - Les associations Caluirardes : Secours Populaire, Partage et Amitié, Maison de quartier, Centres sociaux, Secours Catholique, Association des étudiants de Sciences Po Lyon, ...
 - Les services municipaux de la ville : Politiques culturelles, Médiathèque, parcs et jardins, Caluire jeunes, Caluire Juniors, ludothèque, résidence Marie Lyan...
- **Exemples de temps forts :**
 - Ferme à la Ville, repas des aînés, Parenthèse en famille, fête du jeu...
 - Commémoration du 8 mai
 - Soutien scolaire
 - Collectes alimentaires
 - Renfort dans les centres de loisirs
 - Missions auprès de la Maison de Quartier de Saint Clair

Contrepartie

La commune aide les jeunes à financer un projet, en lien avec leur projet professionnel.

- 380 euros
- Versés directement à un prestataire
- A utiliser dans l'année suivant la fin de la session : novembre 2026

Inscriptions

- Deux sessions par an, chacune d'une durée de 4 à 6 mois :
 - Session de printemps de février à juillet.
 - inscriptions le 1^{er} jour des vacances d'automne précédentes.
 - Session d'automne de août à décembre.
 - inscriptions le 1^{er} jour des vacances de printemps précédentes.
- Les dossiers d'inscription sont à retirer à :
 - l'accueil de l'hôtel de Ville
 - Caluire Jeunes, 11 rue de l'Oratoire.

La 29^{ème} session : les dates à retenir

- **Date limite de réception des dossiers**
 - > *vendredi 6 juin 17h.*
- **Réunion avec tous les candidats**
 - > *mercredi 18 juin à 18h*
- **Cérémonie citoyenne, signature de la charte**
 - > *mercredi 2 juillet 2025 à 18h30*
- **Réalisation des missions entre aout et décembre 2025**
- **Remise des Brevets citoyens**
 - > *février 2026 - Date à préciser.*

Votre interlocuteur

- Antoine Rolland au **06 71 33 27 10**
- Une adresse mail de contact :
s.civiquecommunal@ville-caluire.fr



Merci de votre attention